



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 avril 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

### **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir.**

#### **Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de **70 927. 35 F** pour couvrir l'excédent des dépenses au 31.12.2015 relatif aux travaux supplémentaires de réhabilitation continue de collecteur par Liner PRV, assainissement EU à DN 300 et DN 350, et assainissement DN 250 et DN 500 EP, Ch. Pré-Moineau et Pré-Poiset.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 71.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense totale de 550 927. 35 F, selon les modalités définies dans la délibération du 25 septembre 2014 soit en 30 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 13 juin 2016.**

Vandœuvres, le 4 mai 2016

La présidente du Conseil municipal  
**Claire HUYGHUES-DESPOINTES**